

VOS INFORMATIONS



Votre agence MAAF

103 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
34500 BEZIERS

Tél. : 04 67 30 96 22

Pratique ! Retrouvez les services clients en ligne
sur maaf.fr ou l'appli MAAF et Moi

Votre n° client : 34229440 N

Vos coordonnées

Tél. port. : 06 07 04 66 88

@ : contact@thomas34.fr

RECUT
24 NOV. 2023

LA POSTE

SD:86301291972284Y

AF9AETU134229440_27375_000000000000_G4_18.0__11294287_100094_□

M. THIBAUT THOMAS
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Niort, le 10 novembre 2023

Objet : votre(vos) carte(s) verte(s)

Cher client,

Nous vous adressons votre(vos) carte(s) verte(s). Valable jusqu'au 31/12/2024, vous pouvez dès à présent l'apposer sur le pare-brise de votre véhicule.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que vous bénéficiez du service Documents en ligne. **Aussi, vous ne recevez plus votre facture annuelle (également appelée avis d'échéance) par courrier.**

Nous vous invitons à vous rendre dans **votre espace client sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi** pour y obtenir vos attestations, découvrir votre facture et votre calendrier de paiement.

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre directeur d'agence

COMMENT RÉGLER VOTRE COTISATION ?

En ligne dans votre espace client sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi, vous pouvez payer :

- **par carte bancaire**
- ou **souscrire au prélèvement automatique.**

Par chèque (à l'ordre de MAAF Assurances SA) à renvoyer avec le coupon de versement ci-dessous à l'adresse suivante : MAAF ASSURANCES SA - 41924 BLOIS CEDEX 9.

Page : 1 / 2

COUPON À JOINDRE À VOTRE PAIEMENT

Je vous prie de trouver ci-joint mon règlement d'un montant de **1 391,41 €** à l'ordre de **MAAF ASSURANCES SA**

N° client :
34229440 N 3410

M. THIBAUT THOMAS
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Retrouvez votre **calendrier de paiement** dans votre espace client sur maaf.fr

J'adresse ce coupon accompagné du règlement à :

MAAF ASSURANCES SA
41924 BLOIS CEDEX 9

9801202401018342294400000161028 139141

INFORMATIONS DES CONTRATS

Droit de résiliation à échéance

Pour les contrats à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles à l'exclusion des contrats d'assurance sur la vie ainsi que des contrats de groupe et autres opérations collectives : votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance.

La résiliation de votre contrat doit nous être notifiée par déclaration auprès de nos conseillers (en agence ou téléphone) ou par lettre ou support durable (mail, espace client sur Maaf.fr et sur l'application mobile « MAAF et Moi* »). Nous vous confirmerons par écrit la réception de votre résiliation.

Droit de résiliation à tout moment

Pour les contrats énumérés ci-dessous à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles, vous pouvez à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription résilier à tout moment votre contrat sans frais ni pénalité :

- les contrats d'assurance couvrant la responsabilité liée à un véhicule terrestre à moteur
- les contrats d'assurance couvrant la responsabilité liée à la qualité de propriétaire, copropriétaire ou occupant d'un immeuble
- les contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile vie privée de l'assuré
- les contrats d'assurance « Individuelle Accident » et « Tranquillité Famille », couvrant des dommages corporels consécutifs à des accidents
- les contrats d'assurance « Protection Juridique ».

Lorsque la résiliation concerne un contrat d'assurance couvrant la responsabilité liée à un véhicule terrestre à moteur ou la responsabilité liée à la qualité de locataire d'un immeuble, la demande doit obligatoirement nous être adressée par votre nouvel assureur.

Lorsque la résiliation concerne les autres contrats, vous pouvez nous adresser directement votre demande par déclaration auprès de nos conseillers (en agence ou téléphone) ou par lettre ou support durable (mail, espace client sur Maaf.fr, sur l'application mobile « MAAF et Moi* »). Nous vous confirmerons par écrit la réception de votre demande de résiliation.

La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification soit directement par vous, soit par votre nouvel assureur.

AUTO

En assurance automobile, le coefficient réduction/majoration est appliqué à la cotisation de référence (définie au chapitre « Les clauses légales » - art. 2 de la clause Bonus/Malus - de vos conditions générales).

ASSISTANCE AUX PERSONNES ET RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Ces garanties sont, le cas échéant, accordées au titre d'un ou plusieurs des contrats que vous avez souscrits. Quel que soit le nombre de contrats souscrits, elles ne vous sont facturées qu'une seule fois à l'échéance.

Assistance aux personnes : 6 € TTC par an. Cette garantie vous permet de bénéficier d'une assistance voyages/déplacements.

Renseignements juridiques : 2 € TTC par an. Cette garantie vous donne accès à une équipe de juristes qui vous informent par téléphone (au : 05 49 17 53 33 - numéro non surtaxé, coût selon opérateur) du lundi au samedi de 08 h à 20 h sur des questions d'ordre juridique si vous êtes confronté à un litige dans le cadre de votre vie privée.

FRAIS DE GESTION ANNUELS OU FRAIS D'ÉCHÉANCE

Les frais de gestion annuels ou frais d'échéance sont gratuits chez MAAF lorsque vous payez en une fois et sont facturés si vous choisissez le fractionnement de vos cotisations. Ces frais forfaitaires sont destinés à couvrir les dépenses de facturation et appel de cotisation.

TAXES, CONTRIBUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET GARANTIES OBLIGATOIRES

Les cotisations d'assurance sont exclues du champ d'application de la TVA (article 261 C-2° du Code général des impôts). Elles sont soumises à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et le cas échéant à la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA).

Cotisation catastrophes naturelles

La garantie Catastrophes naturelles est une garantie obligatoire des contrats d'assurance de biens. Elle permet de couvrir les événements climatiques d'une intensité anormale (inondations, glissements de terrain...). La cotisation afférente à cette garantie obligatoire, indiquée dans l'avis d'échéance, est calculée à partir d'un taux défini par arrêté et appliqué au montant de la cotisation principale du contrat (article A. 125-2 du Code des assurances).

Taxe attentat (Contribution solidarité victimes terrorisme infractions)

La taxe attentat s'applique à chaque contrat incluant une garantie Dommages (habitation, auto...) et est ajoutée au montant des cotisations à la fin de l'avis d'échéance. Cette taxe est reversée à un fonds pour couvrir les dommages corporels causés aux victimes des actes de terrorisme et aux victimes d'infraction de droit commun.

RISQUES OU ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Les risques climatiques sont en hausse en France. Nous vous invitons à consulter les pages internet sur notre site maaf.fr > rubrique Infos Conseils > Événements climatiques qui contiennent de nombreux conseils concernant les mesures de prévention que vous pouvez prendre pour vous prémunir contre les risques ou événements climatiques ou pour mieux reconstruire après un sinistre.

MENTIONS LÉGALES

Les garanties Protection Juridique sont assurées par Covéa Protection Juridique : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS LE MANS n°442 935 227 - Siège social : 160 rue Henri Champion - 72045 LE MANS CEDEX 2

Les garanties Assurance Décès PREVIMAAF (commercialisées de 1991 à septembre 1997) et Assurance Décès MAAF Vie (commercialisées depuis avril 1995) sont assurées par MAAF Vie : Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé - RCS NIORT 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09

Les autres garanties sont assurées par MAAF Assurances SA : Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé - R.C.S. NIORT 542 073 580 - Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09

ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE CLIENT MAAF

Pratique : simplifiez-vous la vie avec vos services en ligne !

Retrouvez sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi* de nombreux services en ligne, comme par exemple :

- Consultez votre avis d'échéance et votre calendrier de paiement,
- Modifiez en ligne vos moyens de paiement et le fractionnement** de vos cotisations.
- Consultez le guide "Mieux comprendre mon avis d'échéance" dans la rubrique "Mes cotisations et avis d'échéance",
- Obtenez vos attestations,
- Déclarez un sinistre en ligne et suivez son évolution (sinistre auto et habitation),
- Prenez rendez-vous avec un conseiller en agence.

* Fonctionnalités accessibles selon le ou les contrat(s) souscrit(s). Téléchargement et accès gratuits à l'application MAAF et Moi, hors coûts de communication selon opérateurs.

L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet.

** Des frais de fractionnement peuvent s'appliquer. Retrouvez les détails dans les Conditions Générales ou des contrats souscrits ou recherchez « frais de fractionnement » dans la Foire Aux Questions sur maaf.fr ou sur l'appli MAAF et Moi.



Cet avis d'échéance récapitule l'ensemble de vos contrats à la date du 10.11.2023.

Toute modification, résiliation ou ajout de contrat après cette date n'y figure pas. Si vous avez réalisé une de ces opérations, rendez-vous dans votre espace client sur maaf.fr ou l'appli mobile MAAF et Moi, afin de connaître votre situation réelle.

Votre n° client : 34229440 N
 Votre n° facture : 24.34229440N

VOS CONTRATS

COTISATIONS en Euros H.T. COTISATIONS en Euros T.T.C.

Votre situation a pu évoluer, nous vous invitons à vérifier que vos garanties, nombre de pièces et capitaux mobiliers déclarés restent adaptés.

AUTO

RENAULT TWINGO DL-650-RV	Franchise 100€	175,38	216,05
Montant de la cotisation de référence : 307,74 € COEF. BONUS 0,50 Bonus Lauréat 8 % Formule Tiers avec : Bris de glace, Assistance panne OKm Ce contrat bénéficie du tarif spécial Bonus kilomètre Ce contrat bénéficie du Bonus à vie MAAF depuis le 01/11/2018			
CITROEN C5 BY-637-HR	Franchise 100€	294,10	358,99
Montant de la cotisation de référence : 538,31 € COEF. BONUS 0,50 Bonus Lauréat 8 % Formule Tiers avec : Bris de glace, Vol, Incendie, Assistance panne OKm Ce contrat bénéficie du Bonus à vie MAAF depuis le 01/11/2017			

HABITATION

RESIDENCE PRINCIPALE, 9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN	Franchise 120€	715,73	790,67
Capitaux mobiliers et objets usuels 46613€ Bijoux 3496€ Objets de valeurs 4079€ Formule INTEGRALE incluant : Cadre de vie (maxi 4661,00€) TRANQUILLITE FINANCIERE Défense juridique familiale 54,15€ TTC			

GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Assistance aux personnes	5,50	6,00
Renseignements juridiques	1,76	2,00
Ces garanties, incluses dans votre(vos) contrat(s), sont facturées indépendamment et une seule fois par an quel que soit le nombre de contrats souscrits contenant ces garanties.		

TAXES ET CONTRIBUTIONS REGLEMENTAIRES

Taxe Attentat		17,70
---------------	--	-------

GARANTIES OBLIGATOIRES (incluses dans vos cotisations)

Catastrophes Naturelles 62,40 € - Actes de terrorisme 19,74 €		
FRAIS DE GESTION ANNUELS		0,00
TOTAL DES TAXES ANNUELLES	198,94	

Indice de contrat 2024 :
 TEMPO 2 : 116,75

VOTRE COTISATION ANNUELLE 2024 1391,41
 Situation arrêtée au 10 novembre 2023



LA BANQUE POSTALE



PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE EN EUROS NON ENDOSSABLE
sauf au profit d'un établissement de crédit ou assimilé

*= mille trois cent quatre
vingt onze euros et quarante et un cts*
à *MAAF Assurances - MAAF Assurances*

€ *= 1391,41 € =*

N° de compte :

0855425R020

Payable en France :

**CENTRE DE PARIS (75)
SERVICE CLIENT 042**

Tél : **3639**

Chèque N° : **20 0562018 C**

**MR THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN**

À *Serignan*
LE *24/11/2023*

SIGNATURE

[Handwritten signature]
(59)

0562018 075000041908 008554251420

recipient: 34229440N

DBP20ECMGR2A3 68237764